



# AVIS DE VACANCE DE FONCTIONS

## dans les établissements hospitaliers

### de la Nouvelle-Calédonie

N° 2023-DASS-41636 du 2/06/2023

LOCALISATION DU POSTE	DESSCRIPTIF DU POSTE
<p><b>Collectivité :</b> Centre hospitalier territorial (CHT) Gaston Bourret</p> <p><b>Services :</b> Anesthésie Chirurgie viscérale Laboratoire de biologie médicale Médecine polyvalente à orientation pneumologie Réanimation Evaluation et traitement de la douleur</p> <p><b>Site :</b> Médipôle de Koutio - Dumbéa</p>	<p><b>Intitulé des fonctions :</b> Chef de service</p> <p><b>Corps :</b> Praticien des établissements hospitaliers de la Nouvelle-Calédonie</p> <p><b>Clôture des candidatures :</b> 11/08/2023</p>

Pour ces fonctions, les candidats devront remplir les conditions prévues par la délibération modifiée n° 139/CP du 26 mars 2004 portant statut des praticiens des établissements hospitaliers de la Nouvelle-Calédonie.

Le dossier de candidature, composé d'une demande manuscrite aux fonctions de chef de service et d'un curriculum vitae détaillé, doit **obligatoirement être accompagné d'un projet de service.**

#### **MODALITES DE DEPOT DE CANDIDATURE**

Le dossier de candidature complet doit :

- **soit être déposé, contre récépissé,** à l'adresse suivante :  
*Direction des affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie*  
*Service Tutelle et Planification Hospitalières*  
*7, rue Paul Doumer (ancien site du CHT – Bâtiment C – Rez-de-chaussée)*  
*Nouméa*
- **soit être transmis, par voie postale, sous pli recommandé,** à l'adresse suivante :  
*Direction des affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie*  
*Service Tutelle et Planification Hospitalières*  
*B.P M2*  
*98849 Nouméa Cédex*  
*Nouvelle-Calédonie*
- **soit être transmis, par voie électronique,** à l'adresse suivante :  
[sylvie.cugola@gouv.nc](mailto:sylvie.cugola@gouv.nc)

**Le respect de la date limite de dépôt des candidatures est apprécié au vu de la date de réception du dossier par la Direction des Affaires Sanitaires et Sociales de Nouvelle-Calédonie (DASSNC).**

**Tout dossier incomplet ou non conforme à la date de clôture des candidatures ou parvenu à la DASSNC après cette date est réputé irrecevable. Le candidat sera informé des motifs de l'irrecevabilité de son dossier.**